

Agence Parcs Canada
Réfection de l'écluse #9 du Canal-de-Chambly
Projet N° CCHM 1446
Addenda n° 03

CET ADDENDA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DES DOCUMENTS DE
SOUSSION AUXQUELS IL SE RÉFÈRE, EN LES COMPLÉTANT, LES
MODIFIANT OU EN ÉLIMINANT CERTAINS ÉLÉMENTS.

PRÉCISIONS ET MODIFICATIONS AUX DESSINS ET DEVIS

À la suite de questions des soumissionnaires (Q.), les réponses (R.) qui suivent sont apportées à titre de précisions et modifications aux dessins et devis.

1. INFORMATIONS DIVERSES

1.1 Niveaux de fonds marin

Q. : Quels sont les niveaux de fond marins et d'eau pour les différents sites de travaux (amont, aval et zone d'injection en aval)?

- La hauteur d'un seul batardeau est identifiée à 1,5 m aux documents contractuels...S.V.P. précisez.

R. : Le niveau d'eau dans le bief amont sera abaissé par la mise en place de poutrelles de vannage (par le MTQ) en amont du pont Gouin. L'apport d'eau en amont dépendra alors des fuites dans le batardeau situé au pont Gouin et des rejets des émissaires de la Ville, et l'eau de pluie et fonte de neige/glace entre le pont Gouin et l'écluse 9. En conséquence, le niveau d'eau en amont de l'écluse 9 pourrait varier mais il est considéré qu'un batardeau de 1,5 m, mesuré depuis le dessus du seuil des portes amont de l'écluse, sera suffisant pour permettre la mise à sec de l'écluse. Le niveau d'eau effectif en amont de ce batardeau sera donc inférieur à 1,5m au-dessus du seuil.

Le niveau d'eau du bief aval fluctue grandement selon les conditions météorologiques et la période de l'année. Le niveau d'eau moyen bas correspond à environ 100mm au-dessus du seuil aval et le niveau d'eau moyen haut correspond à environ 900 mm au-dessus du seuil aval.

La hauteur totale du batardeau dépend de l'emplacement choisi par l'entrepreneur. La hauteur totale du batardeau dépendra de la profondeur d'eau à l'endroit du batardeau en raison de variations locales du niveau du fond du canal en aval des portes, et de la décision de l'Entrepreneur de réaliser un seul batardeau pour permettre la mise à sec de toutes les zones de travaux, ou de réaliser plusieurs batardeaux : un premier à environ 5 m en aval des portes aval de l'écluse, pour permettre la mise à sec de l'écluse, et d'autres permettant d'isoler localement les zones d'injection en aval.

Une bathymétrie a été réalisée en 2001 en aval de l'écluse 9. Le profil général est joint à l'Annexe 1 du présent addenda à titre informatif pour les soumissionnaires. Les soumissionnaires devront garder une contingence puisque le relevé date de 2001 et le profil pourrait avoir changé au cours des années.

Agence Parcs Canada
Réfection de l'écluse #9 du Canal-de-Chambly
Projet N° CCHM 1446
Addenda n° 03

1.2 Batardeau

Q. : En lien avec les travaux de batardeau, la photo 18 de l'annexe III montre un batardeau mis en place par l'APC en 2018. Est-ce que l'APC a en inventaire des batardeaux qui pourraient être utilisés dans le cadre de ce projet afin de minimiser les coûts?

R. : Aucun batardeau n'est disponible pour la durée complète des travaux à l'écluse 9. L'Entrepreneur est responsable d'installer ses propres batardeaux autant en aval qu'en amont.

1.3 Tableaux de bois et de boulonnerie

Q. : Est-il possible de confirmer que les tableaux de bois et de boulonnerie du plan ST.16 correspondent aux quantités pour 1 seule porte?

R. : Les quantités indiquées aux tableaux de bois et boulonnerie sont bien pour une (1) seule porte.

1.4 Plan 19/31 : Précision

Q : Au détail « Face côté amont » de plan de structure 19/31, les dimensions en français et en anglais ne concordent pas (5-63x146 vs 5-75x146). S.V.P. précisez.

R. : La bonne dimension des pièces de chêne blanc est : 63 x 146.

1.5 Bordereau : Article 2.7.3 « Garde-corps »

Q : Quels travaux de modification de garde-corps sont payables à l'article 2.7.3 (Modification des garde-corps) versus l'item 2.14.1 (Nouveaux aménagements, voir description du mode de paiement p. 18 de 28)?

R. : L'article 2.7.3 couvre les travaux touchant les garde-corps à remplacer sur les rampes d'accès (partie inclinée) de portes aval, tel que montré au détail 23.6 du plan 23/31. Tous les autres travaux de modification de garde-corps (excluant ceux situés sur les portes et passerelles), notamment ceux requis dans le cadre des travaux de reconstruction de caniveaux (feuillet de plan 28/31, 29/31 et 30/31), sont payables au poste 2.14.1.

1.6 Bordereau : Article 2.14.7 « Pierre de couronnement »

Q : Quels sont les détails des travaux à effectuer à l'article 2.14.7 (Pierre de couronnement)? Il ne semble pas y avoir de détails montrés aux plans ni de caractéristiques techniques au devis?

R. : Les pierres de couronnement sont celles requises pour le réaménagement des caniveaux pour crémaillère sur le mur droit, tel qu'indiqué au plan 28/31.

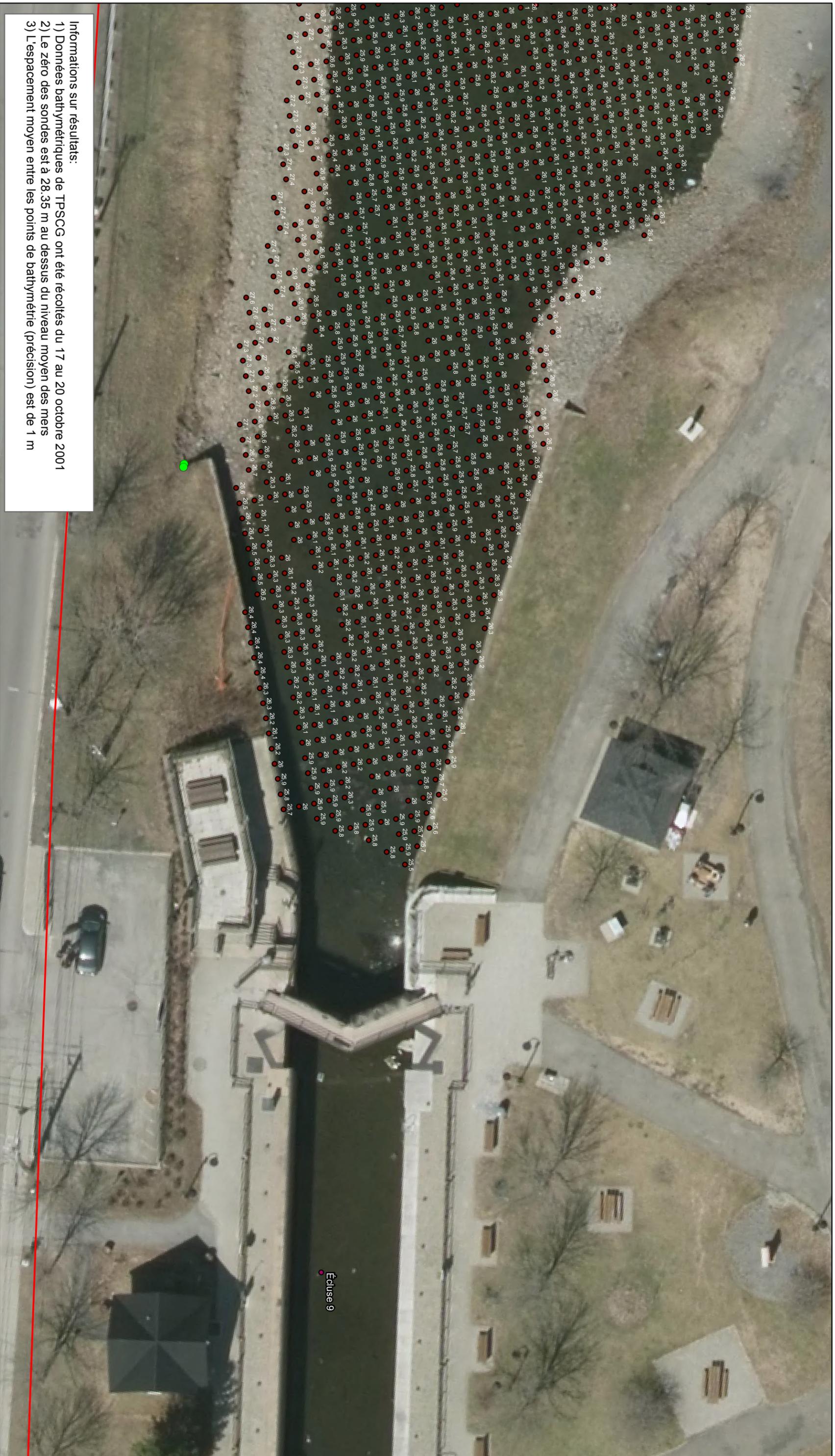
Préparé par :

Jean de Gaspé Lizotte, ing. M.Sc.
Ponts et ouvrages d'art, Stantec Experts-Conseils ltée.

Agence Parcs Canada
Réfection de l'écluse #9 du Canal-de-Chambly
Projet N° CCHM 1446
Addenda n° 03

ANNEXE 1

Bathymétrie en aval de l'écluse 9 (2001)



- Informations sur résultats:
- 1) Données bathymétriques de TPSSGC ont été récoltés du 17 au 20 octobre 2001
 - 2) Le zéro des sondes est à 28.35 m au dessus du niveau moyen des mers
 - 3) L'espacement moyen entre les points de bathymétrie (précision) est de 1 m

 Unité des Voies Navigables au Québec Parcs Canada	Conçu par: Audrey Beaudet Created by:	Source de l'information: (c) Orthophotographie Géomont 2014 Bathymétrie TPSSGC 2001 **note: le canal était abaissé lors de la capture de l'orthophotographie	Data source:	Secteur Atlas: Écluse 9 - Canal de Chambly	Map book Area:	Échelle: 0 3,25 6,5 13 19,5 26 m	Scale: 	Feuille: 1/1
	Date: 2019-08-26			Échelle: 0 3,25 6,5 13 19,5 26 m				